



1538 Fulton Ave, West Vancouver, BC Canada V7V 1S6 | t: 604.903.3891 | f: 604.922.3870 | e: info@csf.ca | www.csf.ca

Procédures de demande pour la sanction d'activités :

- ❖ Les demandes de sanctions d'activités doivent être soumises au moins **deux semaines avant le début de l'activité** dont il est question.
- ❖ Les demandes pour les activités de club doivent être soumises à votre association provinciale de surf des neiges.
- ❖ Tous les participants aux activités sanctionnées par la FSNC sont tenus d'être membres de leur association provinciale de surf des neiges, sous la FSNC, ou de toute autre association nationale de ski ou de surf des neiges reconnue par la FIS.
- ❖ Afin que les activités n'aient pas lieu par inadvertance en-dehors des heures sanctionnées, les horaires devraient toujours prévoir un coussin. Si, par exemple, l'entraînement hors-neige est prévu au gymnase de l'école tous les mercredis soirs de 19h à 21h, la plage horaire devrait prévoir une période allant de 18h à 22h.
- ❖ Si le temps, la date ou le lieu de l'activité sanctionnée devait changer, un nouveau formulaire de demande pour la sanction d'activités n'est pas nécessaire, mais les changements apportés doivent être transmis à votre association provinciale de surf des neiges.
- ❖ Un seul formulaire de demande pour la sanction d'activités peut servir pour une série d'activités, à condition d'inclure un horaire détaillé.
- ❖ Seulement les organisations membres considérées d'être en bons termes peuvent faire une demande pour une sanction d'activités. Alors tous leurs frais doivent être déjà reçus.
- ❖ Les « Assurés supplémentaires » sont les autres parties, commanditaires, stations de ski ou préposés aux installations récréatives qui doivent précisément être identifiés dans la police d'assurance responsabilité civile commerciale de la FSNC. Les parties qui en font la demande exigent habituellement un « Certificat d'assurance ».
- ❖ Un « Certificat d'assurance » est un document fourni par le courtier d'assurance de la FSNC ayant pour but de confirmer en détails la police d'assurance responsabilité civile commerciale de la FSNC en plus d'énumérer tout autre renseignement pertinent, dont les noms des « Assurés supplémentaires ». Le « Certificat d'assurance » est offert sur demande.



Canadian
Heritage
Sport Canada

Patrimoine
canadien



OWN THE | À NOUS LE
PODIUM | PODIUM
2010